



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Gruyère
Château, Case postale 192, 1630 Bulle

Conseil communal de Marsens
Route des Gottes 16
Case postale 32
1633 Marsens

COPIE

Préfecture de la Gruyère PRGR
Oberamt des Greyerzbezirks OGR

Château, Case postale 192, 1630 Bulle

T +41 26 305 64 00, F +41 26 305 64 01
www.gruyere.ch

Réf: PB/sc
Courriel: prefecturegruyere@fr.ch

Bulle, le 4 juillet 2018

Recours de Monsieur Daniel Demierre interjeté le 9 avril 2018 contre la décision rendue par le Conseil communal de Marsens le 15 mars 2018 – Interdiction de pénétrer dans le périmètre scolaire de Marsens et d'Écharlens durant les heures d'école

Dossier n° 2018-3006

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,

Je me réfère à l'affaire citée en titre et vous prie de trouver, en annexe, un exemplaire du recours du 9 avril 2018 que Monsieur Daniel Demierre a interjeté contre votre décision du 15 mars 2018, accompagné de son bordereau de pièces, ainsi qu'une copie de son courrier du 16 avril 2018 et ses annexes complétant son recours.

Je vous demande de bien vouloir me communiquer, **par écrit et en deux exemplaires**, votre détermination, conclusions incluses, sur ce recours et me transmettre tous documents utiles à l'instruction de la présente cause **jusqu'au 3 août 2018 au plus tard**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Patrice Borcard
Préfet de la Gruyère

Annexes mentionnées

Copie pour information

- Monsieur Daniel Demierre, La Calmogne 12, 1633 Marsens